

L'OFFICIEL DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

1^{er} semestre 2026

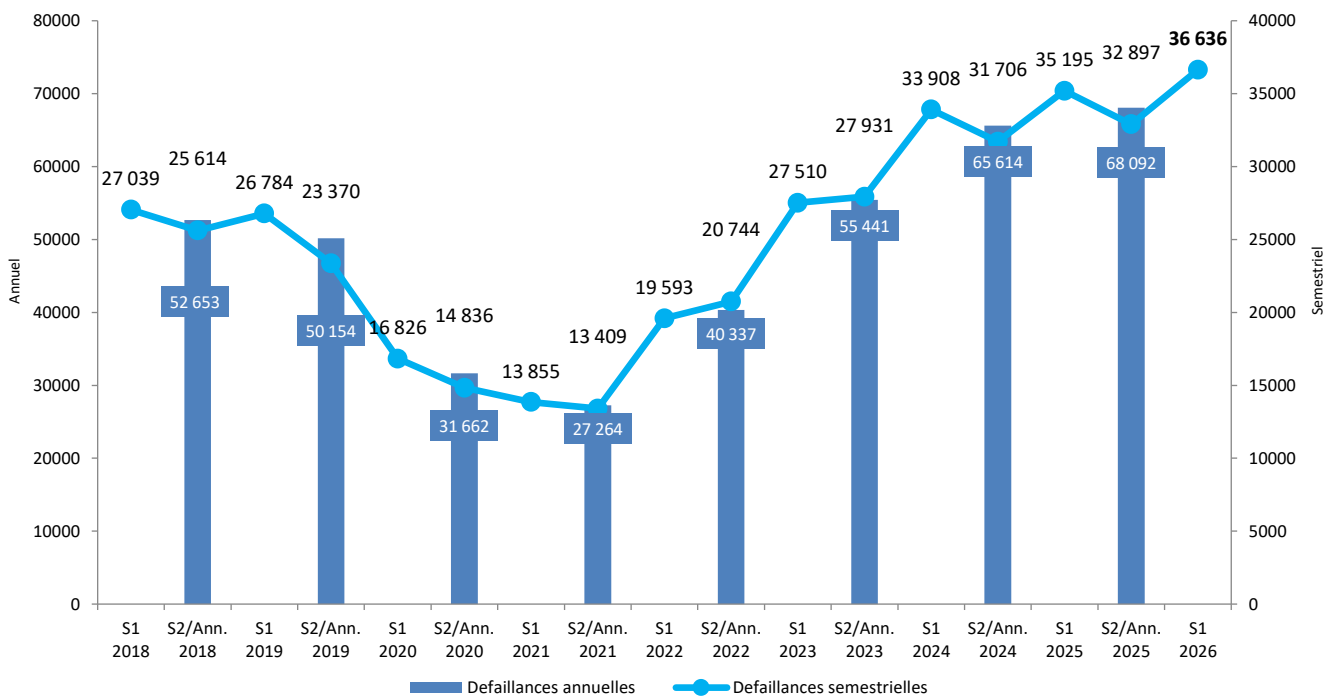
Une hausse relativement faible mais un nouveau record historique

➤ 36 636 défaillances d'entreprises au S1 2026

+ 4,1% par rapport au S1 2025

- 787 sauvegardes
- 11 850 redressements judiciaires
- 23 999 liquidations judiciaires directes

Figure 1 : Évolutions annuelles et semestrielles du nombre de défaillances



- On comptabilise 36 636 procédures collectives au 1^{er} semestre 2026 contre 35 195 au 1^{er} semestre 2025 (+4,1%) et 26 784 au 1^{er} semestre 2019 (+36,8%).
- Entre le S1 2024 et le S1 2025, la hausse était de 3,8%.
- La forte augmentation observée depuis 2022 et reliée à l'arrêt du « quoi qu'il en coûte » s'est essouffée à compter de 2025, laissant place à une hausse certes plus mesurée mais continue, et dont les causes désormais multiples sont plus difficiles à circonscrire.

Figure 2 : Tableau récapitulatif du détail des procédures collectives

Année	2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026
Période	S1	Année	S1	Année	S1	Année	S1	Année	S1	Année	S1	Année	S1	Année	S1	Année	S1
Sauvegardes	564	1 066	491	1 012	417	856	377	759	554	1 161	791	1 549	852	1 600	804	1 585	787
Redressements judiciaires	7 110	14 266	7 403	13 710	4 293	7 541	3 232	6 627	4 846	10 252	7 212	15 321	10 328	20 015	11 109	21 763	11 850
Liquidations judiciaires directes	19 365	37 321	18 890	35 432	12 116	23 265	10 246	19 878	14 193	28 924	19 507	38 571	22 728	43 999	23 282	44 744	23 999
Total défaillances	27 039	52 653	26 784	50 154	16 826	31 662	13 855	27 264	19 593	40 337	27 510	55 441	33 908	65 614	35 195	68 092	36 636
Nombre total d'emplois menacés	72 092	132 172	65 224	125 867	97 811	136 086	36 594	69 571	49 485	115 438	125 854	232 875	104 699	198 339	109 180	203 649	106 401
Chiffre d'affaires global (M€)	6 953	17 085	7 529	16 947	12 390	21 530	5 181	8 901	7 003	14 307	11 045	21 285	12 818	23 897	22 513	33 969	14 694

- Sur les six premiers mois de 2026 :
 - 106 401 emplois sont menacés par une procédure collective.
 - La somme des chiffres d'affaires des entreprises concernées par l'ouverture d'une procédure collective s'élève à 14,694 milliards d'euros.

Impact sectoriel

Figure 3 : Défaillances sectorielles au 1^{er} semestre et évolutions
Toutes entreprises

SECTEUR	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Évol. 25-26	Évol. 19-26
Construction	5 395	4 910	3 051	2 722	3 621	5 097	6 909	6 991	6 917	-1,1%	40,9%
Commerce ; réparation de véhicules	5 275	4 743	3 298	2 653	3 960	5 627	6 648	6 654	6 797	2,1%	43,3%
Hébergement et restauration	3 230	3 071	2 013	1 103	2 281	3 599	4 016	4 576	4 797	4,8%	56,2%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 554	1 391	1 045	954	1 282	1 730	2 127	2 407	2 670	10,9%	91,9%
Activités de services administratifs et de soutien	1 108	1 165	832	684	921	1 217	1 629	1 799	1 972	9,6%	69,3%
Industrie manufacturière	1 595	1 453	996	739	1 186	1 745	1 934	1 920	1 956	1,9%	34,6%
Autres activités de services	1 205	1 095	747	546	883	1 310	1 441	1 534	1 776	15,8%	62,2%
Transports et entreposage	936	926	622	507	762	987	1 377	1 505	1 576	4,7%	70,2%
Activités immobilières	751	719	485	606	563	826	1 316	1 259	1 279	1,6%	77,9%
Information et communication	591	552	419	357	525	806	955	1 066	1 102	3,4%	99,6%
Agriculture, sylviculture et pêche	569	570	355	430	457	537	631	751	833	10,9%	46,1%
Activités financières et d'assurance	486	454	323	274	401	607	798	768	824	7,3%	81,5%
Santé humaine et action sociale	404	405	229	163	200	407	481	671	662	-1,3%	63,5%
Enseignement	429	439	268	181	310	414	490	523	580	10,9%	32,1%
Arts, spectacles et activités récréatives	396	415	286	222	352	431	409	508	523	3,0%	26,0%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	61	47	41	35	41	45	75	86	87	1,2%	85,1%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	12	15	3	7	22	18	20	33	37	12,1%	146,7%
Industries extractives	8	8	3	2	3	5	7	11	5	-54,5%	-37,5%
Administration publique	1	1	0	2	0	2	0	2	1	-50,0%	0,0%
Activités des ménages en tant qu'employeurs	0	2	0	1	0	1	1	0	0		-100,0%
Activités extraterritoriales	0	0	0	0	0	1	0	0	0		
NC	3 033	4 403	1 810	1 667	1 823	2 098	2 644	2 131	2 242	5,2%	-49,1%
Total général	27 039	26 784	16 826	13 855	19 593	27 510	33 908	35 195	36 636	4,1%	36,8%

☐ Sur le 1^{er} semestre 2026, par comparaison au S1 2025 :

- Sur un an, le nombre de défaillances augmente de **+4,1%** entre les deux 1^{ers} semestres. L'augmentation se maintient à un rythme comparable, quoique légèrement supérieur à l'année précédente (+3,8% entre les S1 2024 et 2025). Cette année, les services, aux entreprises surtout, sont devenus le moteur principal de la hausse globale.
- Entre les deux 1^{ers} semestres, la **construction** (-1,1%) connaît un faible reflux du nombre de défaillances : fait important s'agissant du premier secteur concerné en termes de volume. Les **activités immobilières** (+1,6%), elles, restent quasi stables.
- L'**hébergement et restauration** (+4,8%) ralentit nettement mais reste en hausse. Les **activités de commerce** (+2,1%), et l'**industrie manufacturière** (+1,9%) affichent une évolution en légère hausse mais qui se rapproche d'une stabilisation déjà amorcée. Pour ces secteurs importants, les chiffres se stabilisent néanmoins à des niveaux historiquement très élevés.
- À l'inverse, les secteurs des **activités spécialisées, scientifiques et techniques** (+10,9%), des **activités des services administratifs et de soutien** (+9,6%), ou encore des **autres activités de service** (+15,8%) connaissent de fortes hausses. Ces secteurs doivent appeler à une vigilance particulière : les volumes sont importants et les hausses actuelles s'inscrivent dans la continuité des hausses précédentes.

☐ Sur le 1^{er} semestre 2026, par comparaison au S1 2019 :

- Sur le temps long, le nombre de défaillances est supérieur de +36,8% à son niveau de 2019.
- **Aucun secteur significatif n'est revenu à son niveau d'avant-crise sanitaire.**
- Les reflux et stabilisations observés sur un an ne sont qu'une correction marginale : le nombre de défaillances dans la construction et le commerce, les deux secteurs les plus importants en termes de volume, restent respectivement +40,9% et +43,3% au-dessus de leur niveau de 2019 malgré leur décline ou stabilisation récente. De même, les activités immobilières, quasi stables sur un an, affichent +77,9% par rapport à 2019. L'industrie manufacturière se stabilise et l'hébergement-restauration ralentit nettement, mais l'un comme l'autre sur un plateau historiquement haut (respectivement +34,6% et +56,2%).
- Pour plusieurs secteurs, la hausse constatée sur un an n'est pas un accident conjoncturel, mais la **poursuite sans inflexion d'une dérive installée sur le temps long** et qui doit retenir l'attention. C'est le cas des activités spécialisées, scientifiques et techniques (+10,9% en un an, après un quasi-doublement depuis 2019 : +91,9%), des services administratifs et de soutien (+9,6% sur un an, +69,3% depuis 2019) et des autres activités de services pour lesquelles le rythme des défaillances connaît même une accélération de +15,8% sur un an, portant à +62,2% sa hausse depuis 2019.
- Citons également l'**agriculture**, dont le sursaut de 2026 (+10,9%) dépasse nettement le rythme moyen de sa hausse longue : la dégradation entamée en 2025 se poursuit à un rythme élevé.

Figure 4 : Évolutions sectorielles des défaillances au 1^{er} semestre et évolutions,
Focus entreprises de + de 10 salariés

- Afin de mieux appréhender le détail sectoriel concernant l'impact sur l'emploi, le tableau et les commentaires ci-dessus se concentrent sur les **5,6%* d'entreprises en défaillance qui emploient plus de 10 salariés, soit un total de 1 778 au 1^{er} semestre 2026.**

SECTEUR	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Évol. 25-26	Évol. 19-26
Industrie manufacturière	181	209	146	98	158	225	261	284	307	8,1%	46,9%
Construction	271	246	146	121	215	301	270	207	269	30,0%	9,3%
Hébergement et restauration	86	77	79	32	84	178	178	229	209	-8,7%	171,4%
Commerce ; réparation de véhicules	122	121	109	50	89	173	181	210	209	-0,5%	72,7%
Activités de services administratifs et de soutien	97	86	67	43	75	122	155	169	147	-13,0%	70,9%
Transports et entreposage	86	82	66	30	82	118	139	149	132	-11,4%	61,0%
Santé humaine et action sociale	53	62	30	18	36	109	139	128	123	-3,9%	98,4%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	55	51	54	31	44	88	108	111	110	-0,9%	115,7%
Information et communication	30	38	34	14	45	68	86	75	93	24,0%	144,7%
Enseignement	33	27	18	6	23	23	32	40	56	40,0%	107,4%
Autres activités de services	31	34	21	13	15	29	39	34	27	-20,6%	-20,6%
Agriculture, sylviculture et pêche	8	9	12	5	19	16	9	15	24	60,0%	166,7%
Activités financières et d'assurance	7	14	9	6	5	17	26	20	20	0,0%	42,9%
Arts, spectacles et activités récréatives	24	5	8	12	13	19	25	24	17	-29,2%	240,0%
Activités immobilières	3	2	3	3	4	11	15	7	7	0,0%	250,0%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	8	8	6	6	7	6	7	10	4	-60,0%	-50,0%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	0	0	0	3	0	1	0	2		
Industries extractives	2	0	1	1	0	2	1	2	1	-50,0%	
Administration publique	0	0	0	0	0	0	0	0	1		
NC	25	10	17	11	10	5	34	18	20	11,1%	100,0%
Total général	1 122	1 081	826	500	927	1 510	1 706	1 732	1 778	2,7%	64,5%

☐ Sur le 1^{er} semestre 2026, par comparaison au S1 2025 :

- Avec 1 778 défaillances, le nombre total d'ouvertures dans les entreprises qui emploient plus de 10 salariés augmente de +2,7%. Cette évolution, inférieure au global, est portée par un profil sectoriel différent.
- Avec 307 procédures collectives sur le 1^{er} semestre 2026, c'est dans **l'industrie manufacturière** que l'on retrouve le plus grand nombre de défaillances d'entreprises de moyenne et de grande taille (+8,1% par rapport au 1^{er} semestre 2025). Dans ce secteur, si c'est pour les boulangeries que le nombre de défaillances est le plus élevé (38), l'évolution est quasi stable par rapport au 1^{er} semestre 2025 (+2,7%). La fabrication de structures métalliques (22 défaillances, +144,4%) et la mécanique industrielle (13 défaillances, +85,7%) sont les principales activités concernées par l'augmentation, supérieure à la moyenne, des défaillances du secteur.
 - On observe sur le secteur de **l'hébergement et restauration** un recul de -8,7%, avec 209 défaillances au 1^{er} semestre 2026. Dans ce secteur, l'hôtellerie fait néanmoins exception, avec 22 défaillances et une hausse de 57,1%.
 - Avec 209 défaillances dans le secteur **commerce ; réparation de véhicules**, l'évolution est quasi stable (-0,5%). Deux classes méritent cependant une attention particulière : les concessionnaires avec 16 défaillances (+220%) et les librairies avec 13 défaillances (+333,3%).
 - Dans le secteur de la **construction**, les 269 procédures collectives traduisent une forte hausse de 30,0%. Parmi les moteurs de cette hausse, citons les travaux d'installation électrique dans tous locaux (31 défaillances, +55%), les travaux de menuiserie (24 défaillances, +300%) ou encore les travaux de peinture (21 défaillances, +40%). Au total ce sont 11 894 emplois qui sont menacés par l'ouverture d'une procédure collective dans le secteur sur ce 1^{er} semestre.

☐ Sur le 1^{er} semestre 2026, par comparaison au 1^{er} semestre 2019 :

- Avec 1 778 défaillances contre 1 081 au S1 2019, le nombre d'ouvertures dans les entreprises de plus de 10 salariés est supérieur de +64,5% à son niveau d'avant-crise, une dérive nettement plus forte que celle de l'ensemble des entreprises (+36,8%).
- ☐ Points de vigilance sectoriels sur ce temps long pour les entreprises de + de 10 salariés :
- Avec les 209 défaillances du 1^{er} semestre 2026, **l'hébergement et restauration** est le secteur significatif qui affiche la plus forte dérive depuis 2019 (+171,4%). Avec 128 défaillances (+178,3% VS 2019), **la restauration traditionnelle** en explique l'essentiel, devant **la restauration rapide** (38, +216,7%) et **l'hôtellerie** (22, +266,7%).
 - Le secteur de **l'information et communication** (93 défaillances, +144,7%) avec notamment **la programmation informatique** (35 défaillances, +483,3%).
 - Les activités spécialisées, scientifiques et techniques** (+115,7%, 110 défaillances) appellent également à vigilance, avec notamment **le conseil pour les affaires et de gestion** (32 défaillances, +113,3%)
 - Enfin, citons le secteur de **l'enseignement** (+107,4%, 56 défaillances). **La formation continue d'adultes** (27 défaillances, +145,5%) y domine.

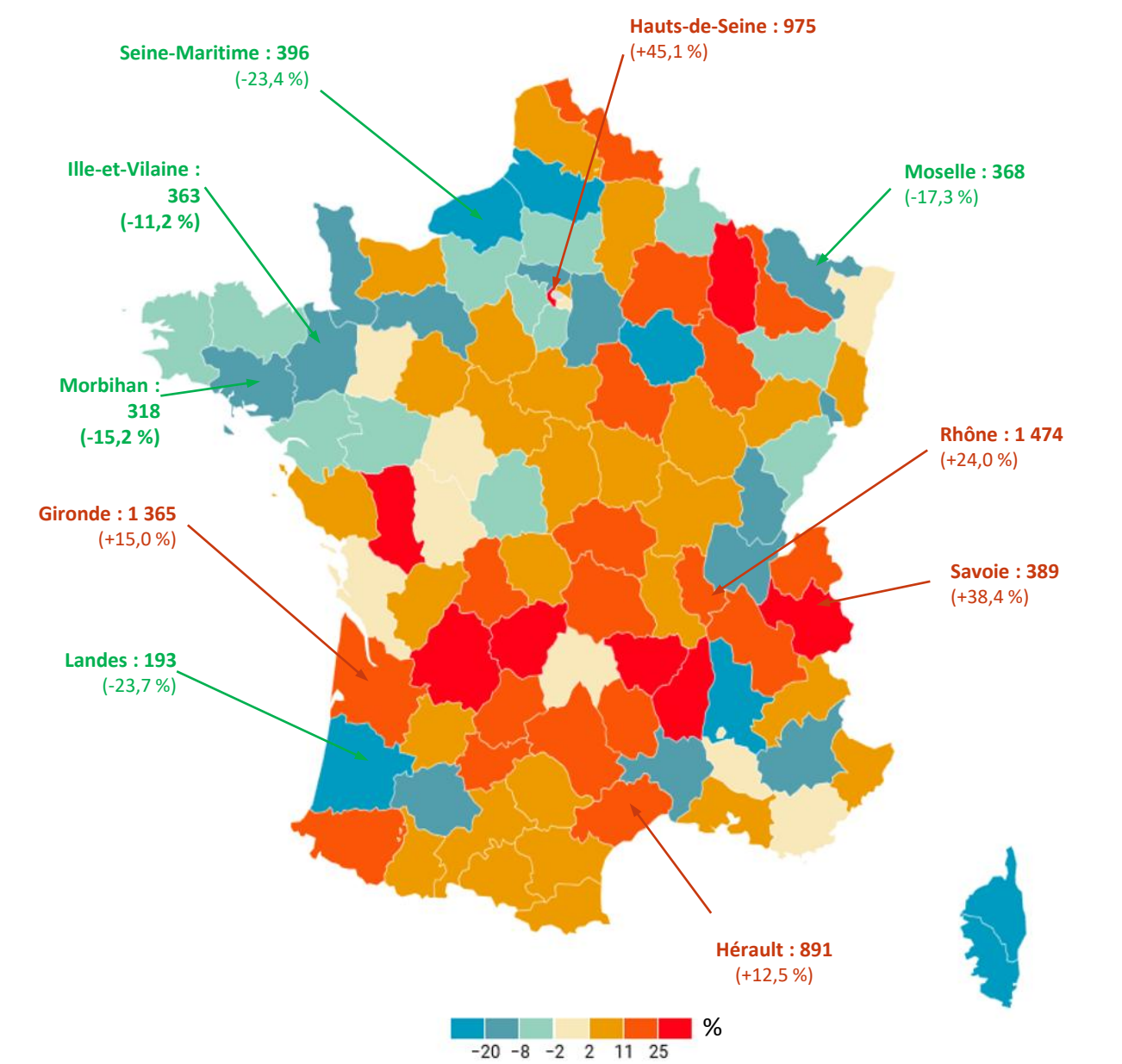
* % réalisé en excluant les 4 769 entreprises pour lesquelles le nombre de salariés n'est pas renseigné

Analyse géographique

Figure 5 : Nombre de défaillances au 1^{er} semestre depuis 2018 par zone géographique

Région/Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evol. 2025/2026	Evol. 2019/2026
Ile-de-France	6 029	5 815	3 803	3 454	4 334	6 233	8 391	8 690	8 819	1,5%	51,7%
Auvergne - Rhône-Alpes	3 098	2 978	1 917	1 515	2 212	3 171	4 017	4 105	4 795	16,8%	61,0%
Nouvelle-Aquitaine	2 205	2 325	1 423	1 106	1 664	2 437	3 019	3 313	3 670	10,8%	57,8%
Occitanie	2 257	2 184	1 362	1 041	1 675	2 468	2 919	3 064	3 257	6,3%	49,1%
Provence - Alpes - Côte d'Azur	2 470	2 428	1 610	1 426	2 015	2 807	3 417	3 075	3 154	2,6%	29,9%
Hauts-de-France	2 107	1 980	1 309	903	1 628	2 119	2 312	2 545	2 657	4,4%	34,2%
Grand-Est	2 449	2 632	1 395	1 455	1 711	2 148	2 499	2 438	2 434	-0,2%	-7,5%
Pays de la Loire	1 184	1 095	638	554	796	1 171	1 383	1 665	1 631	-2,0%	48,9%
Bretagne	973	1 035	699	445	685	1 017	1 225	1 360	1 239	-8,9%	19,7%
Normandie	1 153	1 103	727	444	714	957	1 202	1 332	1 169	-12,2%	6,0%
Bourgogne - Franche-Comté	924	961	702	431	743	953	1 125	1 123	1 159	3,2%	20,6%
Centre - Val de Loire	884	849	556	432	704	996	1 161	1 100	1 150	4,5%	35,5%
La Réunion	327	477	156	223	239	370	545	465	577	24,1%	21,0%
Martinique	202	208	132	113	157	222	209	250	314	25,6%	51,0%
Guadeloupe	195	157	85	91	137	148	153	229	268	17,0%	70,7%
Corse	176	200	120	70	87	159	224	238	186	-21,8%	-7,0%
Guyane	48	48	23	25	28	37	26	103	110	6,8%	129,2%
Mayotte	0	2	2	6	9	18	15	12	6	-50,0%	200,0%
Nouvelle-Calédonie	9	7	10	8	1	3	2	1	4	300,0%	-42,9%
St-Pierre-et-Miquelon	1	1	2	6	2	1	4	0	0		-100,0%
NC	348	299	155	107	52	75	60	87	37	-57,5%	-87,6%
Total général	27 039	26 784	16 826	13 855	19 593	27 510	33 908	35 195	36 636	4,1%	36,8%

Figure 6 : Évolutions du nombre de procédures collectives par départements, entre le S1 2025 et le S1 2026



Prévention

La conciliation et le mandat *ad hoc* sont des procédures confidentielles et flexibles ouvertes à toute entreprise qui connaît des difficultés financières sans être en situation de cessation de paiement.

Le mandat *ad hoc*, accessible à toute entreprise à titre préventif, permet notamment de négocier avec les créanciers ou de rechercher de nouveaux financements sans contrainte de durée ni obligation d'accord formalisé.

La conciliation, en revanche, s'adresse aux entreprises dont les difficultés sont avérées (même si elles doivent demeurer solvables). D'une durée de quatre mois renouvelables une fois, elle vise à aboutir à un accord amiable avec les créanciers, qui peut être homologué par le tribunal pour garantir sa sécurité juridique.

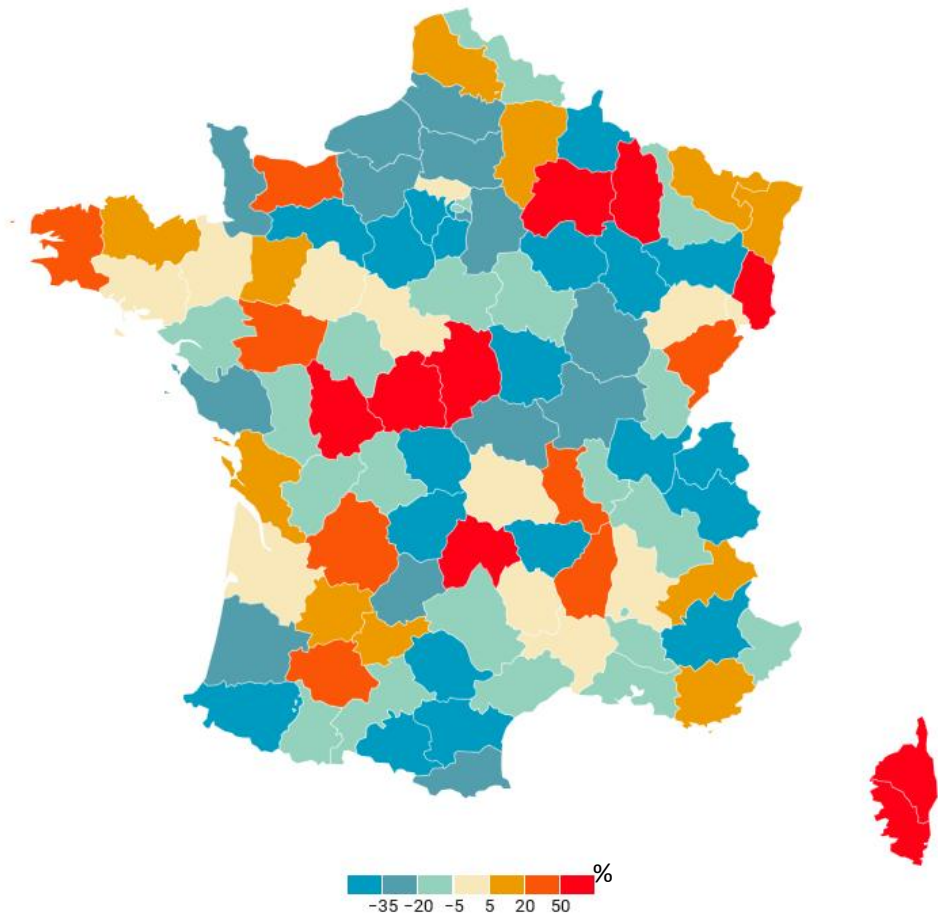
Ces dispositifs permettent d'anticiper et de traiter les difficultés financières avant qu'elles ne deviennent insurmontables.

Figure 7 : Nombre de conciliations ou de mandats *ad hoc* depuis 2018

Année	2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026
Période	S1	Année	S1	Année	S1	Année	S1	Année	S1	Année	S1	Année	S1	Année	S1	Année	S1
Mandats ad hoc	2 179	4 385	2 254	4 331	1 705	3 441	2 026	3 858	2 440	4 878	2 353	4 843	2 557	5 360	2 717	5 379	2 456
Conciliations	690	1 400	729	1 468	696	1 682	914	1 813	1 066	2 387	1 685	3 345	1 758	3 688	2 089	4 023	1 886
Total	2 869	5 785	2 983	5 799	2 401	5 123	2 940	5 671	3 506	7 265	4 038	8 188	4 315	9 048	4 806	9 402	4 342

NB : Les chiffres repris au titre des mandats *ad hoc* intègrent un périmètre plus large que celui strictement défini à l'article L.611-3 du Code de commerce. Ces chiffres englobent : la représentation en justice, la gestion des conflits internes, les situations post-procédures collectives et les interventions dans les copropriétés en difficulté.

Figure 8 : Évolutions du nombre de mandats *ad hoc* et conciliations par départements, entre le S1 2025 et le S1 2026



Cette analyse de conjoncture est établie par le Centre d'Analyse des Données sur les Défaillances d'Entreprises, organisé sur la base d'une collaboration scientifique entre l'Observatoire des Données Économiques du CNAJMJ et le Centre Nantais de Sociologie (CENS, UMR 6025, Nantes Université et CNRS).

Élise Roullaud, Antoine Vion (CENS), Adrien Marquié, Dorian Poirier (ODE).

Sauf mention contraire, les évolutions présentées dans cette note comparent le 1^{er} semestre de l'année en cours à celui de l'année précédente.

1. Un tableau général contrasté

L'analyse des données de ce 1^{er} semestre 2026 révèle une situation complexe. D'un point de vue général, **l'évolution du nombre de défaillances constaté sur ce 1er semestre n'est pas, en soi, un facteur d'optimisme**. Si la hausse semble relativement contenue, qu'environ 1 500 entreprises de plus qu'en 2025 soient entrées en défaillance est significatif en valeur absolue. La progression de 4,1 % entre le S1 2025 et le S1 2026 est d'ailleurs légèrement supérieure à celle constatée entre le S1 2024 et le S1 2025 (+3,8%).

L'analyse par type d'activité révèle **des contrastes désormais plus nets entre secteurs dont la crise s'aggrave** (notons par exemple +27,2% pour les transports de voyageurs par taxis, +30,3% pour le nettoyage courant des bâtiments ou encore +29,4% pour les activités des sièges sociaux) **et des secteurs où les défaillances ne progressent plus voire régressent**.

À propos de ces derniers, notons d'abord que la **situation du commerce est un peu moins critique que les années précédentes** avec une augmentation de 2,1% sur le semestre. Cette augmentation cache néanmoins d'importants contrastes entre les différents types d'activités. Si les difficultés de certains commerces-clés du point de vue du budget des ménages persistent ou s'accroissent (+13,1% pour l'alimentation générale, +13,5% pour le commerce de voitures par exemple) d'autres, comme le commerce de détail de meubles (-20,3%), d'habillement (-5,4%) ou encore d'articles de sport (-8,5%), sont marqués par une baisse du nombre de défaillances. Il serait pourtant hasardeux de tirer des conclusions trop générales sur les pratiques de consommation à partir de ces seuls chiffres. Il s'agit en effet d'une régression du nombre de nouvelles défaillances, indépendamment du stock global des entreprises en activité : parlons donc prudemment de baisse de courbe d'entrée en défaillances plutôt que de reprise pour les secteurs concernés.

Selon la même logique, notons également que **la crise des entreprises de sécurité privée, que nous avons soulignée en juillet 2025, se prolonge de façon nettement plus modérée** (+ 6,7% entre le S1 2025 et le S1 2026 contre 17,8 % l'année précédente). Enfin, alors que nous avons attiré l'attention en janvier dernier sur les difficultés des entreprises de transport routier de fret interurbain, le semestre écoulé est marqué par une baisse sensible des procédures concernant les entreprises de + de 10 salariés dans le secteur (-29%), malgré les difficultés liées à la hausse du prix des carburants. Les aides gouvernementales¹ ont sans doute permis aux entreprises, au moins à court terme, d'éviter la flambée de leurs coûts d'exploitation. Les effets de ces mesures conjoncturelles – freinage ponctuel des défaillances ou début d'une amélioration plus durable – ne pourront néanmoins être appréciés qu'à plus long terme.

Dans l'attente de mesures plus fines, à partir d'un taux de défaillance que nous proposerons ces prochains mois, nous nous arrêtons sur quelques points d'attention et quelques hypothèses sur des secteurs qui appellent attention.

¹ « Toutes les entreprises de transport routier ont pu bénéficier d'une aide inférieure à 5 000 €. Les entreprises éligibles à une aide supérieure à 5 000 € sont celles dont le ratio « excédent brut d'exploitation sur chiffre d'affaires » est inférieur ou égal à 5 % sur les deux derniers exercices comptables clos avant la date du 31 mars 2026. » <https://entreprendre.service-public.gouv.fr/actualites/A18882>

2. Immobilier et construction : des chiffres à mettre en relation

La mise en relation des chiffres concernant les entreprises de construction et les agences immobilières peut confirmer certaines hypothèses relatives à l'évolution du marché immobilier. Plusieurs données méritent en effet ici une attention particulière et complémentaire.

D'abord, **dans la construction**, la stabilisation du nombre de procédures au global (6 917 défaillances, -1,1%), peut cacher qu'avec 269 défaillances (+30%), **les entreprises de plus de 10 salariés reviennent au niveau inquiétant de 2024**. Ce chiffre est à corréliser aux données de la fédération des promoteurs immobiliers, qui soulignent la baisse des réservations de logements neufs en 2025.

Dans le même temps, pourtant, **les défaillances des agences immobilières tendent à baisser**. Selon les chiffres officiels des notaires de France, 945 000 transactions immobilières ont été opérées en France en 2025², soit une hausse annuelle de 12%. En parallèle, du fait de l'évolution démographique actuelle, nous entrons depuis fin 2024 dans une vague de successions³, que certains journaux⁴ nomment la grande transmission. De facto, beaucoup de logements individuels hérités ne sont plus aux normes.

Ainsi, on peut faire l'hypothèse que la baisse des taux en 2024 et 2025 a pu relancer le marché de la rénovation ou de l'extension des logements mis en vente. Ce contexte de hausse des successions pourrait pour partie expliquer que l'activité des intermédiaires de la revente et des opérateurs de la rénovation soit moins impactée⁵ par la crise du secteur que celle des acteurs de la mise en chantier de logements neufs, pour qui les difficultés sont importantes. Il est éloquent à cet égard de constater que **les défaillances des supports juridiques de programmes sont en très forte hausse** (386 défaillances sur ce 1^{er} semestre, +144,3%). La défaillance de ces sociétés civiles créées par les promoteurs pour porter chacun de leurs programmes traduit directement des difficultés dans des opérations de promotion, et non dans des entreprises de travaux.

3. Cafés, hôtellerie, restauration, une crise durable

Le deuxième point d'attention concerne le **prolongement de la crise de l'hôtellerie et de la restauration**, commenté plusieurs fois ces derniers mois. Pour la première fois depuis 2024, la courbe casse légèrement (+4,8% sur ce semestre VS +13,9% l'année précédente), avec une **quasi-stabilisation des défaillances dans la restauration traditionnelle** (+0,9% VS +19,8% l'année précédente) **et dans les débits de boissons** (+2% VS +10% l'année précédente).

La présentation des chiffres bruts est cependant plus éclairante que les pourcentages pour apprécier les difficultés du secteur.

Ainsi, entre le 1^{er} janvier 2023 et le 1^{er} juillet 2026, ce sont 11 899 entreprises de restauration traditionnelle et 3 824 débits de boissons qui sont rentrés en défaillance.

Pour la restauration rapide, la « faible » hausse de 7,4% suit les 10,6% de l'année précédente, soit une hausse consolidée de 90,7% depuis 2019 et 10 456 entreprises rentrées en défaillance depuis 2023.

Pour les hôtels et hébergements similaires, des chiffres bruts inférieurs (637 défaillances depuis 2023) ne doivent pas empêcher de s'alerter d'une **accélération aigüe du nombre de défaillances sur ce semestre** (200 défaillances sur les 6 derniers mois, +37%). 22 établissements rentrés en défaillance sur ces 6 derniers mois employaient plus de 10 salariés, soit une augmentation de 57% sur cette typologie d'établissements.

² Note de conjoncture immobilière n° 70, janvier 2026, communiqué du 22 janvier 2026

³ Selon l'INSEE, les décès ont augmenté en 2025 de 1,5 % (651 000), pour produire un solde naturel négatif, pour la première fois depuis la Libération.

⁴ Par exemple, Les Echos : « Héritages : cette "grande transmission" qui change le visage de la France », <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/heritages-cette-grande-transmission-qui-change-le-visage-de-la-france-2181656>

⁵ https://www.xerfi.com/presentationetude/le-marche-de-la-renovation-des-batiments_bat66

Ainsi, sur l'ensemble du secteur, même si en tendance la situation peut apparaître comme relativement moins critique cette année, elle est, au regard des chiffres bruts, particulièrement préoccupante, et confirme un constat que nous avons opéré depuis 2024 : **les activités d'hôtellerie et de restauration sont très fortement impactées par l'évolution des pratiques de consommation des ménages depuis 2022 et continuent de suivre un rythme très supérieur aux « normales » historiques.**

4. Viticulture et micro-brasserie, des petites entreprises en souffrance

L'activité de fabrication de bières artisanales a connu un fort dynamisme à partir du début des années 2000. Alors que l'on dénombrait 80 brasseries en France en 1998, ce chiffre monte à 200 en 2003 puis à 2 586 brasseries en activité en 2025. Depuis 2023, **le nombre de défaillances dans ce secteur connaît toutefois une forte augmentation.** Si l'on dénombrait 5 défaillances en moyenne sur le 1^{er} semestre entre 2018 et 2022, ce chiffre monte à 32 en 2023 et à 45 en 2026. **Ce sont principalement les micro-brasseries de moins de 10 salariés qui sont concernées** (elles constituent l'ensemble des 32 défaillances sur le S1 2023 et 43 sur 45 sur le S1 2026). Cette forte hausse des défaillances s'explique par différents facteurs. Tout d'abord, comme au global, on peut penser que l'accélération de 2023 est liée à la fin des aides COVID et à la reprise des assignations par l'URSSAF. Depuis, la hausse des coûts des matières premières, tant de l'orge que du verre⁶, explique certainement une large part des difficultés actuelles. À ces facteurs conjoncturels s'ajoute une dimension plus structurelle : le positionnement croissant des grands groupes brassicoles sur le segment artisanal brouille la frontière avec les artisans et capte une partie de la demande grand public pour la bière artisanale en grande surface. Sans constituer le déclencheur direct des défaillances, ce mouvement plafonne le marché adressable des micro-brasseries et pèse sur leurs perspectives de croissance.

Concernant la culture de la vigne, le 1^{er} semestre de l'année 2026 s'inscrit dans la continuité de la tendance mise en avant dans le bilan annuel 2025, avec **une augmentation continue du nombre d'ouvertures de procédures collectives** (+13,3% au S1 2026, +50% au S1 2025). Avec 153 défaillances sur ce S1, l'augmentation est même de +255,8% par rapport à 2019. **Le département de la Gironde se distingue en concentrant près de la moitié des ouvertures** (72 sur 153 pour ce premier semestre). La viticulture bordelaise connaît en effet des difficultés tant structurelles que conjoncturelles qui aboutissent à une augmentation constante du nombre de défaillances depuis 2021. Comme nous l'avons déjà évoqué, la tendance de fond de baisse de la consommation de boissons alcoolisées en France depuis les années 1960, qui concerne singulièrement les vins de consommation courante, est un premier facteur qui explique les difficultés des viticulteurs. Cette baisse est en outre portée par la chute des exportations vers la Chine et les États-Unis, qui constituent des marchés de référence pour les vins bordelais⁷. Cette crise de la demande a conduit à une surproduction qui a eu comme conséquence une chute du prix du vrac. À ces difficultés structurelles s'ajoutent les aléas climatiques et la propagation du mildiou, qui a causé des pertes de récoltes parfois massives (notamment dans les exploitations viticoles en agriculture biologique). Face à la conjonction de ces handicaps, les pouvoirs publics ont mis en place des dispositifs de régulation (distillation de crise qui a permis de rediriger une partie des excédents vers la production d'alcool industriel) ainsi que des campagnes d'arrachage des vignes (la surface viticole girondine a reculé d'environ 9 200 ha en 2025 sous l'effet des plans d'arrachage).

⁶ Selon les chiffres de l'INSEE, le prix de l'orge a connu une forte hausse en 2021 et 2022 (+46,6 % et + 47,1 %) avant de baisser en 2023 (-25 %) mais sans retrouver son niveau d'avant-crise. Depuis janvier 2022, le prix des bouteilles de verre a également fortement augmenté alors qu'elles représentent deux tiers du prix de revient.

⁷ Selon les chiffres publiés par Agreste (statistique publique de l'agriculture, de l'alimentation, de la forêt et de la pêche), les exportations vers la Chine ont baissé de 34 % en volume en 2025 et celles vers les États-Unis de 14 %.

Notons que si la viticulture se place en tête du nombre de défaillances dans le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche, ce dernier connaît dans son ensemble une hausse importante du nombre de défaillances sur le semestre (+10,9%). Citons les activités de soutien aux cultures (148 défaillances, +38,3%), la culture céréalière (74 défaillances, +37,0%) ou encore l'élevage d'ovins et de caprins (29 défaillances, +31,8%). Un certain nombre de facteurs actuels ou récents peuvent expliquer une dynamique préoccupante. Sachant qu'il peut s'écouler parfois de 12 à 24 mois entre un évènement et ses répercussions économiques, citons les possibles conséquences à venir de la fièvre catarrhale ovine désormais endémique en France ou encore de la dermatose nodulaire contagieuse qui a frappé pour la première fois en juin 2025. En outre, les effets à venir de l'accord commercial UE-Mercosur, entré en application à titre provisoire le 1^{er} mai mériteront d'être étudiés. Pour toutes ces raisons, ce secteur dans son intégralité fera l'objet d'une attention particulière lors de notre bilan de fin d'année.

5. Les statistiques d'emploi au regard des défaillances : quelques points d'attention

Si, au regard de ce tableau général, la tentation d'imputer le chômage aux seules défaillances est forte, elle constituerait un raccourci très hasardeux. Les chiffres de l'INSEE, publiés en mai 2026, soulignaient une hausse du chômage de 0,2 % au 1^{er} trimestre de l'année, portant le taux de chômage à 8,1% de la population active (2,6 millions de personnes au sens du BIT)⁸. La perte de 68 000 emplois supplémentaires au 1^{er} trimestre serait-elle imputable aux difficultés que nous venons d'exposer ? Au 1^{er} trimestre, selon l'INSEE, l'emploi salarié était quasi stable (- 0,1%), sauf dans les secteurs de la construction, de l'agriculture et de l'industrie ce qui semble résonner avec les chiffres de défaillance exposés ci-dessus. Les corrélations doivent cependant être maniées avec prudence.

Revenons d'abord sur le secteur de la construction : dans ce secteur « l'emploi salarié (hors intérim) baisse (-0,5 % soit -7 700 emplois), comme au trimestre précédent (-0,3 % soit -5 100 emplois). Il se situe au-dessous de son niveau du premier trimestre 2025 (-1,3 % soit -19 900 emplois) mais nettement au-dessus de son niveau de fin 2019 (+3,2 % soit +46 700 emplois) »⁹, contrairement au niveau des défaillances qui augmente quant à lui de 40,9% sur la même temporalité. **S'il semble assez peu discutable que les difficultés des entreprises du secteur pèsent sur l'employabilité de la main-d'œuvre disponible en contrat pérenne, le lien ne semble pas automatique.** D'autant plus que les chiffres de l'INSEE sont hors intérim, rendant l'estimation des effets des défaillances sur l'emploi intérimaire plus complexe. Y a-t-il basculement vers l'intérim ou, au contraire, redoublement des pertes d'emploi sur le marché de l'intérim ? Les derniers chiffres publics sont trop anciens pour donner un état objectif de la situation.

Dans l'industrie, « l'emploi salarié (hors intérim) continue de diminuer très légèrement au cours du trimestre (-0,1 % soit -3 900 emplois). Il se situe sous son niveau de l'année précédente (- 0,5 %, soit -17 700 emplois) mais dépasse encore nettement son niveau d'avant-crise sanitaire (+1,9 %, soit +61 700 emplois) »¹⁰. Là encore, les causes de cette baisse des emplois industriels sont multiples et ne peuvent s'expliquer par les seules défaillances. Comptent ici, les plans sociaux, les substitutions d'emplois par l'automatisation ou encore les non-transmissions d'entreprises, part non négligeable des cessations volontaires d'activité non considérées comme des défaillances.

Ces éléments indiquent bien que **les corrélations apparentes masquent des mécanismes de disparitions d'emplois beaucoup plus complexes que ne l'indiquent les seules données d'ouvertures de procédures collectives.** S'il est important que soient poursuivies ces évaluations à l'échelle des entités légales, expliquer un agrégat de baisse d'emplois par un agrégat de disparition d'entreprises constituerait un manque de rigueur dans l'analyse de la situation économique du pays.

⁸ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8989990>

⁹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8997611>

¹⁰ Ibid.

Méthodologie

Les données publiées par l’Observatoire des données économiques du CNAJMJ sur les défaillances d’entreprises incluent toutes les entités légales (y compris les entrepreneurs individuels, les professionnels libéraux et les associations) qui ont fait l’objet d’une décision d’ouverture de procédure collective.

Les données sont transmises directement par l’ensemble des études d’AJMJ de façon hebdomadaire par une interface de programmation d’application (API) directement reliée à leurs logiciels métiers. Cela permet à l’Observatoire d’obtenir l’exhaustivité des procédures, mais également un certain nombre d’informations sur l’entreprise et sur la procédure qui sont absentes des publications officielles au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

La défaillance d’entreprise correspond ici à l’ouverture d’une procédure collective : c’est-à-dire une sauvegarde, un redressement judiciaire ou une liquidation judiciaire directe auprès d’un tribunal de commerce ou judiciaire.

Cela concerne aussi les ouvertures après résolution du plan de sauvegarde ou d’un plan de redressement. Une entreprise peut ainsi être comptée plusieurs fois dans les statistiques lorsqu’elle est confrontée à des difficultés qui se répètent. En revanche, les statistiques de défaillances ne dénombrent pas les suites d’ouverture telles que les arrêts de plan ou conversions en liquidation. Ainsi, parmi les liquidations judiciaires, seules les liquidations judiciaires directes sont comptabilisées.

L’analyse sectorielle présentée dans ce rapport repose sur la nomenclature d’activités française (NAF) définie par l’INSEE, qui permet de classer les entreprises selon leur activité principale exercée. Seuls deux niveaux de cette nomenclature sont mobilisés :

- Le niveau section (21 intitulés), utilisé pour les analyses macroéconomiques, afin de suivre les grandes tendances par grands secteurs d’activité ;
- Le niveau sous-classe, également appelé « code NAF » (732 intitulés), utilisé pour les analyses fines, permettant d’identifier les dynamiques propres à certaines activités spécifiques.

Le code NAF retenu pour une entreprise correspond à celui déclaré lors de son immatriculation, ou mis à jour en fonction de l’évolution de son activité, tel que transmis par les études d’AJMJ ou figurant dans les bases de données officielles.

Il convient également de souligner que des écarts mineurs peuvent apparaître entre deux éditions successives des rapports. Ces ajustements relèvent de mises à jour ponctuelles intervenant dans le cadre des processus d’intégration des données, susceptibles d’évoluer à la marge à mesure que les informations se consolident.

L’Observatoire des données économiques du CNAJMJ participe aux travaux du Centre d’analyse des défaillances d’entreprises (**CADDE**), laboratoire scientifique commun associant le CNAJMJ et des chercheurs en sciences sociales. Dans ce cadre, les données produites par l’Observatoire peuvent être mobilisées à des fins de recherche et d’analyse. **L’analyse présentée dans cette publication s’inscrit dans les travaux menés au sein de ce laboratoire scientifique commun.** Les analyses, interprétations et éléments de lecture qui y sont développés ne sauraient être assimilés à une prise de position institutionnelle du CNAJMJ.

À propos du CNAJMJ

Le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (CNAJMJ) est un **établissement d'utilité publique créé par la loi en 1990**, qui l'investit de **deux grandes catégories de missions** :

- 1) **Représenter auprès des pouvoirs publics les deux professions d'administrateur judiciaire et de mandataire judiciaire** ;
- 2) **Assurer des fonctions « régaliennes » auprès de ces professions** : organisation des examens d'accès, vérification des obligations de formation continue, organisation des contrôles réguliers des études, avis obligatoires rendus à l'autorité chargée de l'inscription et de la discipline.

La gouvernance du CNAJMJ assure une représentation égale de chaque profession : le Conseil, élu pour 4 ans, réunit 8 AJ et 8 MJ, et la présidence est assurée pour 2 ans par un MJ, et pour 2 ans par un AJ.

L'Observatoire des données économiques du CNAJMJ a pour rôle d'apporter un éclairage statistique sur les différentes procédures collectives (sauvegardes, redressements, liquidations judiciaires) mais également sur les procédures amiables (mandats *ad hoc* et conciliations).

L'Observatoire **centralise et traite les données relatives aux dossiers dont les administrateurs et mandataires judiciaires sont chargés**, dans la généralité des cas par la justice. Les données sont transmises de façon hebdomadaire par les professionnels *via* des moyens sécurisés et dans le respect de la confidentialité. Après leur traitement par l'Observatoire, ces données font l'objet de publications mensuelles et d'autres études ponctuelles sur le thème des procédures collectives et des procédures amiables.

L'Observatoire est la seule entité à disposer d'une base exhaustive des dossiers d'ouvertures de procédures, y compris de prévention, ainsi que de nombreuses informations sur l'entreprise en difficulté et sur la procédure, absentes des publications officielles.

Les principaux destinataires des publications de l'Observatoire des données économiques sont les pouvoirs publics (ministère de la Justice, de l'Économie, du Travail, Parlement, Caisse des Dépôts et Consignations, Autorité de la Concurrence), les partenaires sociaux, les spécialistes du *restructuring*, ainsi que la presse.

Toutes les publications de l'Observatoire sont à retrouver sur le site internet du CNAJMJ : <https://www.cnajmj.fr/observatoire-donnees-economiques/>

Publication réalisée et diffusée par le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires

Directrice de publication : Florence Tulier-Polge, présidente du CNAJMJ
Co-directeur de la publication : Sébastien Velez, directeur général
Rédacteurs CNAJMJ : Adrien Marquié, Dorian Poirier
Rédacteurs associés (CENS, CNRS) : Élise Roullaud, Antoine Vion